Nations Unies E/2024/SR.8

Conseil économique et social

Distr. générale
15 février 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024
27 juillet 2023-24 juillet 2024
Débat consacré aux questions de coordination

Compte rendu analytique de la 8e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1er février 2024, à 15 heures

Présidence : M. Rakhmetullin (Vice-Président) . . . . . (Kazakhstan)

Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

Table ronde : « Réduire la fracture numérique aux fins de la réalisation de la transformation numérique mondiale »

Table ronde : « La voie à suivre : du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 au Sommet de l'avenir »

Clôture du débat

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

24-01847 (F)

Merci de recycler

En l'absence de Mme Narvaéz Ojeda (Chili), M. Rakhmetullin (Kazakhstan), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

Table ronde : « Réduire la fracture numérique aux fins de la réalisation de la transformation numérique mondiale »

1. **M. Lamanauskas** [Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT)], intervenant, dit que bien exploitée, l'intelligence artificielle pourrait atténuer les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 10 % d'ici à 2030 et accélérer les progrès accomplis pour 70 % des cibles des objectifs de développement durable. Pour autant, les technologies émergentes comme l'intelligence artificielle présentent des risques réels qui nécessitent d'adopter des modèles de gouvernance adaptés. Le risque majeur est de rater le train en marche du développement numérique, étant donné que 2,6 milliards de personnes ne sont toujours pas connectées et qu'une poignée de pays sont à l'origine de près de la moitié des publications et brevets liés à l'intelligence artificielle.

2. L'UIT et l'ONU ont un rôle à jouer dans l'élaboration de normes techniques visant à accroître la sûreté et la sécurité des systèmes d'intelligence artificielle et d'autres technologies, l'égalisation des chances pour les pays en développement et les pays les moins avancés, et la réunion d'experts des gouvernements, du secteur privé et des milieux universitaires. Sur sa plateforme AI for Good, l'UIT réunit plus de 40 organismes des Nations Unies et des parties prenantes de différents secteurs. Dans son rapport sur les activités des Nations Unies dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'UIT a mis en lumière près de 300 projets, notamment liés à la prévision des crises alimentaires et à la cartographie des écoles à l'aide d'images satellites, dans lesquels l'intelligence artificielle est mise au service du bien. Le Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle, coprésidé par l'UIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a récemment livré à l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle un tour d'horizon des modèles et cadres existants, dans le système des Nations Unies, qui sont applicables à la gouvernance de l'intelligence artificielle.

3. Dans le cadre de la préparation du Sommet de l'avenir, il convient de concentrer les efforts sur l'exploitation du potentiel des technologies, y compris l'intelligence artificielle, ainsi que sur l'atténuation des risques connexes et le partage équitable de ses bienfaits pour tous.

4. **Mme Montoya** (Directrice de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Coprésidente du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies), intervenante, déclare qu'une initiative à fort impact sur le potentiel des données a été lancée lors du Week-end d'action en faveur des objectifs de développement durable afin de promouvoir des partenariats nationaux d'avant-garde en matière de données entre les gouvernements, les entreprises technologiques, la société civile, les donateurs et d'autres acteurs, l'objectif étant de révolutionner la prise de décisions, d'accélérer la transformation numérique et d'ouvrir de nouvelles perspectives économiques en faveur d'un monde plus égalitaire et plus durable. Au cœur de l'initiative réside une nouvelle approche, plus transparente, des systèmes de financement des données, qui prévoit des collaborations entre les pays et les donateurs et l'abandon de la méthode actuelle, fragmentée, de financement des données. Le but de cette initiative est de faire progresser les objectifs de développement durable en débloquant le dividende des données afin de tirer parti du potentiel qui est le leur.

5. Les pays ont besoin d'investissements, de personnel qualifié, d'institutions fortes et d'une impulsion politique afin de pouvoir utiliser les données et les technologies connexes de manière à transformer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a fourni une occasion unique d'encourager les pays à développer leurs systèmes statistiques nationaux, mettre en place des infrastructures nationales de données et tirer parti des jeux de données numériques mondialisés émergents et d'autres sources d'information. Toutefois, pour contribuer à l'efficacité du secteur public et à l'amélioration des statistiques à l'appui de la prise de décisions, l'infrastructure et la gouvernance des données nécessitent une conception architecturale minutieuse. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies est prêt à aider les États Membres en coordonnant les activités liées aux statistiques et aux données et en facilitant le dialogue, l'échange de connaissances, la mise au point de normes techniques et la diffusion des meilleures pratiques.

6. **Mme Merodio Gómez** (Vice-Présidente de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et Coprésidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle

mondiale), intervenante, estime que penser mondial en agissant local permettra de réduire la fracture numérique géospatiale. Les pays les plus vulnérables continuent de faire face aux plus grandes difficultés en matière de collecte, d'analyse, de conservation et d'utilisation de données géospatiales et autres données de localisation fiables et actualisées. La nécessité de disposer d'un nombre beaucoup plus grand de données de qualité, actualisées, précises et ventilées par emplacement géographique et d'exploiter les informations géospatiales et d'autres données est donc consacrée par le Programme 2030 et d'autres programmes de développement mondiaux.

7. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale joue un rôle essentiel dans la définition du programme de développement de l'information géospatiale au niveau mondial et dans la promotion de sa disponibilité, de son accessibilité et de son application aux fins du règlement des difficultés mondiales. Le Comité produit des informations géospatiales et crée des cartes qui sont utilisées pour recenser les zones dépourvues d'accès aux services de base tels qu'Internet, les soins de santé, l'éducation et l'eau, et encourage l'innovation et les partenariats afin de combler les vides. Le Comité, qui supervise la mise en œuvre de programmes de travail clés visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'information géospatiale pour tous les États Membres, travaille avec les parties prenantes concernées à la création d'un environnement juridique et politique solide et favorable à la gestion des informations géospatiales. Le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale est essentiel au renforcement de la gestion de l'information géospatiale dans toutes les institutions et tous les organismes nationaux.

8. **Mme Ramratan** (Suriname) déclare que les évolutions dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pourraient fournir les outils indispensables à la réduction de la fracture numérique et à la réalisation de la transformation numérique mondiale. Il est essentiel que les populations puissent profiter des fruits de cette innovation. Le Gouvernement surinamais a défini une vision de la transformation numérique dans sa stratégie numérique nationale pour la période 2023-2030. Il entend ouvrir la voie à une transformation numérique accessible, transparente, sûre et sécurisée qui soutienne durablement la prospérité et le bien-être de tous les Surinamais. Il est convaincu que les partenariats stratégiques mondiaux avec des acteurs publics et privés et la coopération internationale lui permettront de réaliser la transformation numérique.

9. **M. Sørensen** (représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice) indique qu'aucune transformation numérique digne de ce nom ne pourra se faire tant que tout le monde n'aura pas accès à Internet. Dans le cadre de l'initiative Global Gateway, l'Union européenne s'est concentrée sur les infrastructures et les services abordables en vue de combler la fracture numérique. Chacun, y compris les femmes et les filles, doit avoir les compétences nécessaires pour utiliser efficacement les outils numériques. Il faut permettre à chacun de s'épanouir dans le monde numérique et de tirer parti des possibilités offertes par le numérique en investissant dans des programmes d'éducation et de formation. Il est essentiel d'encourager l'innovation en tenant compte des besoins de toutes les couches de la société, car c'est ainsi que la transition numérique pourra être réellement inclusive. Les progrès prometteurs de la technologie devraient servir de passerelle, et non creuser un fossé.

10. **Mme Amoroso Das Neves** (Présidente de la Commission de la science et de la technique au service du développement) signale que si le monde se focalise de plus en plus sur les données, on néglige souvent les domaines dans lesquels celles-ci sont rares ou indisponibles. Les fractures en matière de données invisibilisent les communautés marginalisées, notamment les femmes, les groupes tribaux, les minorités religieuses et linguistiques et les travailleurs migrants. On relève également une fracture dans la capacité des différents groupes de contrôler leurs données et de protéger leurs droits numériques.

11. La mise en œuvre de politiques efficaces en matière de gouvernance des données et des technologies favoriserait la prospérité des sociétés et stimulerait l'action climatique. Les discussions sur la gouvernance des données devraient être ouvertes à tous, et l'ONU fournit une plateforme neutre qui permet à toutes les régions et tous les pays, sans exclusive, de participer. La réduction de la fracture numérique et de la fracture en matière de données nécessite des gouvernements, du secteur privé, des communautés techniques et universitaires, des organisations internationales et de la société civile qu'ils déploient des efforts concertés. Lors de sa prochaine session en avril 2024, la Commission de la science et de la technique au service du développement discutera des données pour le développement et de la gouvernance des données.

12. **Mme Curzio Vila** (Observatrice du Mexique) déclare que l'inclusion numérique devrait être assurée au moyen d'efforts concertés, compte étant tenu des effets qu'elle peut avoir sur le développement durable. L'adoption d'une approche globale de la promotion du développement des infrastructures, de la culture

numérique et des politiques d'inclusion est essentielle pour autonomiser les communautés marginalisées et faire progresser la transformation numérique mondiale. Une technologie accessible et abordable pour tous nécessite d'élaborer des politiques et de prendre des engagements. Compte tenu du pouvoir de transformation du savoir et de l'éducation, les compétences et l'expertise numériques doivent être développées. L'appui à la transformation numérique mondiale et la stimulation de l'innovation et du développement durable nécessitent des données de haute qualité. Les données doivent être gérées de manière responsable, dans le respect du droit à la vie privée. La délégation mexicaine demande quelles sont les trois priorités qui devraient être incluses dans le pacte numérique mondial.

13. **Mme Ortiz Miranda** (Chili) dit que si la révolution numérique ouvre la voie à des solutions innovantes, en particulier pour les pays en développement, il convient de prêter une attention particulière aux risques associés, y compris les menaces pesant sur la cybersécurité et les considérations éthiques, en particulier pour ce qui est du déploiement de l'intelligence artificielle. Il est impératif que les nouvelles évolutions technologiques soient partagées équitablement.

14. Lors de la réunion spéciale du Conseil économique et social sur l'avenir du travail qui s'est tenue à Santiago en janvier 2024, et à l'occasion d'une table ronde sur les répercussions de la transformation numérique, les États Membres et d'autres acteurs ont souligné qu'il importait d'appréhender les facteurs qui sont à l'origine des transformations du marché du travail et de concevoir des réponses adaptées.

15. Bien que l'intelligence artificielle puisse améliorer les conditions de travail et créer des emplois, il convient de répondre aux préoccupations liées à la sécurité de l'emploi, à l'accès à la Sécurité sociale, à la confidentialité des données et au risque de biais. Il est essentiel de faire prévaloir l'application du principe de responsabilité et l'éthique dans l'environnement numérique, en tenant notamment compte de la capacité de l'intelligence artificielle de générer de la mésinformation qui peut sembler crédible. Le Chili se félicite de la création de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, des discussions à venir sur le pacte numérique mondial et des négociations en cours sur un projet de résolution relatif à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle au service du développement durable. La délégation chilienne souhaite savoir comment ces nouveaux défis peuvent être relevés tout en respectant la diversité culturelle et linguistique et en se gardant de tout parti pris.

16. **M. Zhang** Haibo (Chine) déclare que la communauté internationale devrait prendre des mesures pragmatiques et accélérées en vue de combler le fossé numérique et de promouvoir la connectivité mondiale. Les thèmes de la réduction de la fracture numérique et de la promotion de la desserte numérique devraient constituer l'essence du pacte numérique mondial. Pour accélérer la transformation numérique, la priorité devrait être donnée au développement. La communauté internationale devrait prendre des mesures plus énergiques en vue d'étendre la coopération numérique, d'accélérer la construction des infrastructures numériques mondiales et de promouvoir l'édification d'une économie numérique mondiale inclusive et équilibrée. L'ONU et les pays développés devraient apporter un soutien accru aux pays en développement sous la forme de financements, de technologies et d'activités de renforcement des capacités, l'objectif étant de les aider à améliorer leurs infrastructures numériques et à muscler leurs capacités de développement numérique. L'équité et l'universalité du développement numérique mondial devraient être renforcées afin de veiller à ce que toutes les personnes puissent bénéficier des avantages de la numérisation et de l'intelligence artificielle.

17. Dans le cadre de l'Initiative pour le développement mondial (Tirer parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour parvenir à un développement mondial plus fort, plus vert et plus sain), la Chine a érigé l'économie numérique et la connectivité à l'ère numérique en domaines d'action essentiels. Le Gouvernement chinois a récemment lancé une initiative mondiale sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, à travers laquelle il prône les principes d'une intelligence artificielle centrée sur la personne, au bénéfice de l'humanité. La Chine est disposée à approfondir les échanges et la coopération avec toutes les parties en vue de mieux utiliser les technologies numériques et l'intelligence artificielle aux fins de la promotion du développement durable mondial et de la construction d'un avenir commun pour l'humanité.

18. **Mme Davis** (Observatrice de Man Up Campaign US) estime que les artistes doivent prendre part aux discussions sur l'utilisation de l'intelligence artificielle au service du bien. L'ONU devrait créer un poste d'envoyé pour les arts ou une division des arts réunissant des artistes et des connaisseurs des arts qui seraient chargés de mener des activités de sensibilisation aux objectifs de développement durable

et de galvaniser les populations autour de la réalisation des objectifs.

19. **Mme Merodio Gómez** (Vice-présidente de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et Coprésidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) expose que la priorité numéro un du pacte numérique mondial devrait être de garantir l'accès pour tous. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale s'associe aux États Membres qui fournissent les données géospatiales les mieux localisées afin de recenser ces besoins et ces objectifs. La deuxième priorité devrait être de briser les silos et de nouer des partenariats plus solides. Le Comité a forgé des partenariats robustes avec la Commission de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques dans le but d'amplifier son efficacité, et cherche activement à coopérer avec d'autres organes subsidiaires du Conseil afin de réduire la fracture. La troisième priorité devrait être d'exploiter les ressources disponibles, telles que les observations de la Terre, aux fins de la réalisation des objectifs de développement. Des cadres tels que le Cadre intégré de l'information géospatiale pourraient contribuer au renforcement des capacités, l'objectif étant d'améliorer l'aptitude à exploiter les données et l'information géospatiale et d'atteindre les objectifs mondiaux.

20. **Mme Montoya** (Directrice de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Coprésidente du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies) dit que la priorité numéro un du pacte numérique mondial est liée aux infrastructures permettant de fournir un accès. Ces infrastructures peuvent prendre la forme non seulement de matériel, mais aussi de capital humain. La deuxième priorité concerne les normes visant à surmonter les difficultés, apaiser les inquiétudes et se saisir des considérations éthiques. L'UNESCO étudie les questions relatives aux normes numériques et à la réglementation d'Internet en vue de fournir des orientations sur les paramètres minimaux. La troisième priorité touche à la gouvernance, qui comprend la mise en place d'un cadre et de normes permettant de gérer les risques et de saisir les possibilités qui se présentent. On n'évitera l'exclusion de certaines sources de données qu'en optant pour une gouvernance adaptée.

21. **M. Lamanauskas** [Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT)] rappelle que, dans son rapport de 1985 qui fait date, intitulé « Le Chaînon manquant », l'UIT demandait que le téléphone soit à la portée de tous au début du XXIe siècle. La question actuelle est celle de la connectivité 5G. Certains pays sont couverts à 90 % par la 5G, tandis que d'autres n'ont pratiquement aucune couverture ou ne sont pas couverts du tout. Les technologies continuent de se développer et la question de la fracture numérique demeure d'actualité ; la question est de savoir comment orchestrer un développement commun qui permet de rester en phase avec les technologies et comment faire en sorte que les bénéfices les plus modernes et les plus avancés de ces technologies soient à la portée de tous.

22. En ce qui concerne les priorités du pacte numérique mondial, la première est le processus d'obtention de résultats. Certains principes de ce processus, notamment l'inclusion et l'adoption d'une approche participative et multipartite, garantissant que tant ceux qui en bénéficieraient que ceux qui en pâtiraient auraient un siège à la table des négociations, ont été définis au début des années 2000. Ces principes demeurent importants pour la forme à donner à un avenir numérique pour tous.

23. Le deuxième aspect concerne la nature des résultats recherchés, et en la matière, l'infrastructure doit être au cœur des préoccupations. Or le manque de connectivité et de couverture dans certaines régions n'est pas imputable qu'à l'infrastructure, mais aussi à des problèmes d'utilisation. Quelque 95 % de la population mondiale est couverte par un réseau de qualité 3G ou supérieure, mais 2,6 milliards de personnes demeurent hors ligne. Environ 3 milliards de personnes vivent dans des zones couvertes par l'Internet mobile mais ne l'utilisent pas. Le règlement de ces problèmes d'utilisation nécessite des compétences et des moyens financiers. Dans certains pays, le coût des téléphones mobiles représente 70 % du revenu mensuel, ce qui rend ces appareils hors de portée pour de nombreuses personnes.

24. La troisième priorité consiste à renforcer la capacité de toutes les personnes, en particulier au niveau national, de gérer, promouvoir et mettre au point la technologie. Une enquête récente de l'UIT révèle que 85 % des gouvernements ne disposent pas de réglementation sur l'intelligence artificielle et que seule la moitié d'entre eux disposent d'une politique en la matière. Il convient de remédier à l'immense disparité des capacités nationales en matière de gestion des technologies.

25. Dans les discussions sur l'avenir des technologies numériques, se concentrer uniquement sur les technologies qui seront utilisées ne suffit pas, il importe également de garder à l'esprit que la technologie peut apporter des avantages en matière de développement

socioéconomique, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé, tout en veillant à ce que ces avantages soient accessibles à tous.

26. **Mme Pizarro-viales** (Costa Rica) est d'avis qu'apprendre à utiliser les applications de l'intelligence artificielle et à travailler avec ces dernières doit devenir une compétence de base. L'infrastructure matérielle nécessaire doit être installée afin de permettre à tous de bénéficier de ces applications. L'objectif étant de réduire la fracture numérique, il conviendrait de mettre en œuvre des initiatives visant à faciliter l'accès à la technologie et à renforcer les capacités numériques, en particulier dans les pays en développement et au sein des populations vulnérables. L'éducation et la formation professionnelle doivent être réformées de manière à répondre aux demandes de qualification résultant des progrès technologiques. Il faudrait mettre en place des incitations à la formation continue afin de favoriser une culture de l'apprentissage tout au long de la vie qui permet à chacun de s'adapter à l'évolution des exigences du marché. Des politiques et pratiques inclusives pour les femmes, les travailleurs âgés, les personnes en situation de handicap et d'autres groupes vulnérables permettraient de saisir les possibilités de reclassement des travailleurs.

27. La délégation costaricienne se demande quelles mesures pratiques les organisations, et le Conseil en particulier, peuvent prendre afin de veiller à ce que les innovations technologiques soient axées sur l'être humain et inclusives, et comment la technologie peut être mise à profit pour soutenir les personnes vulnérables.

28. **M. Lamanauskas** [Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT)] cite Vanuatu en exemple de pays qui a réussi à réduire la fracture numérique en permettant à la population de se connecter grâce à l'Internet sans fil sur un terrain très compliqué tout en mettant la connectivité au service de l'éducation. Le pays doit sa réussite à son approche participative et communautaire. Les habitants du pays ont été encouragés à se réunir pour discuter avec le Gouvernement vanuatuan des moyens de couvrir et d'atteindre les populations grâce à des politiques de service universel fondées sur le principe du « jouez le jeu ou payez ». Plutôt que de construire des télécentres au niveau central, les pouvoirs publics ont versé aux collectivités des subventions qui leur ont permis de prendre en charge leur développement au niveau local. L'accent a été mis sur les besoins de la population plutôt que sur la technologie. Les personnes et les collectivités se sont vu donner les moyens d'utiliser les technologies numériques afin de trouver les informations qui leur importent vraiment, telles que les prix du marché des produits agricoles, la météo et les options de financement.

29. La communauté mondiale doit veiller à ce que ces enseignements soient diffusés et accessibles à tous. La technologie devrait imprégner tous les thèmes abordés par le Conseil et être présentée comme le principal vecteur de mise en œuvre. Au Sommet sur la transformation de l'éducation, par exemple, elle a occupé le devant de la scène en tant que moyen de transformer et d'améliorer l'éducation. L'UIT collabore avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les moyens grâce auxquels la technologie peut contribuer à la santé et a lancé, avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, une initiative mondiale sur la santé et l'intelligence artificielle.

30. **Mme Montoya** (Directrice de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Coprésidente du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies) signale que pour garantir que les innovations technologiques sont axées sur l'être humain et inclusives, il faut non seulement des infrastructures, une gouvernance et des normes, mais aussi un accès, or l'accès passe par l'éducation et l'investissement dans le capital humain. Pour utiliser la technologie, l'être humain doit être capable de la comprendre. Or l'UNESCO a constaté que 9 enfants sur 10 en Afrique ne savaient pas lire ne serait-ce qu'un simple paragraphe en fin d'école primaire. Lestés par un tel manque de capacités et de compétences de base, les enfants auront bien du mal à saisir leurs chances. L'Estonie constitue un exemple de pays ayant investi en faveur des enfants dans différents domaines. Il importe d'adopter une approche de l'apprentissage tout au long de la vie et d'investir dans le capital humain au fil du temps. Lorsqu'elle a estimé le coût de la réalisation des objectifs de développement durable, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a constaté que la santé et l'éducation étaient la clé pour atteindre les autres objectifs.

31. **Mme Merodio Gómez** (Vice-présidente de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et Coprésidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) dit que la mise en œuvre du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale est un exemple de réussite dans la lutte contre la fracture numérique. Le Cadre intégré est mis en œuvre non seulement par les pays en développement mais aussi par les pays développés, ce qui indique qu'il est utilisé par les pays pour recenser les lacunes et intégrer l'information géospatiale dans la prise de décisions.

32. L'intelligence artificielle a déjà des répercussions considérables sur la communauté géospatiale, ouvrant des perspectives pour la production, le traitement et la modélisation de l'information géospatiale tout en accélérant le processus visant à combler les lacunes sur la carte mondiale. Elle offre également une occasion unique d'élargir l'accès à l'analyse géospatiale et de faciliter l'utilisation de méthodes d'analyse complexes. Ces occasions ne sont pas sans risque, et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale encourage la mise en place d'un environnement juridique et politique robuste et porteur pour la gestion de l'information géospatiale.

33. En ce qui concerne la cartographie de la vulnérabilité, l'information géospatiale pourrait être utilisée afin d'en savoir plus sur le moment où les catastrophes se sont produites et sur le nombre de personnes qui ont été touchées. Il faut encourager un développement équitable, inclusif et durable pour réduire la fracture numérique. L'explosion de la technologie doit s'accompagner de données fournies dans un format qui peut être compris par les décisionnaires, l'objectif étant de permettre à ces derniers de prendre des décisions en ne laissant personne de côté.

34. **M. Singh Gill** (Envoyé du Secrétaire général pour les technologies), modérateur, fait observer qu'il ressort clairement de la discussion que la fracture numérique n'existe pas dans le vide ; elle constitue un sous-ensemble de fractures plus vaste, qui comprend la fracture dans le financement du développement, la fracture dans l'éducation et la fracture dans le domaine de la santé. Il importe donc que le processus de développement dans son ensemble progresse. Le Sommet de l'avenir sera l'occasion d'inscrire le pacte numérique mondial dans le cadre plus large du document final du Sommet intitulé « Un Pacte pour l'avenir », qui mettra l'accent sur la réforme de l'architecture financière internationale et sur la paix et la sécurité.

35. La fracture numérique n'a pas qu'à voir avec la connectivité, mais aussi avec le fait que les appareils sont hors de prix. La différence entre l'accès à Internet à partir d'un smartphone et l'accès Internet à partir d'un ordinateur portable ou d'un ordinateur de bureau, ce dernier présentant le potentiel le plus fort en matière d'éducation, est grande. Bien que les smartphones soient utiles pour le commerce électronique, le divertissement et la communication, pour avancer dans la vie, il faut des appareils plus grands. Le coût des données est également très élevé dans certaines régions du monde, ce qui empêche les utilisateurs et utilisatrices de participer à l'économie numérique. La plupart des personnes ne peuvent accéder dans leur propre langue à des contenus qui ont une utilité dans le contexte dans lequel elles vivent et dans leur culture. Dans de vastes régions du monde, les données produites sont insuffisantes car les fondements nécessaires, tels que la connectivité, les services et les infrastructures publiques numériques, ne sont pas en place, d'une part, et l'alphabétisme et les compétences font défaut, de l'autre.

36. Il n'y a pas d'intelligence artificielle sans données, et il n'y a pas de données sans infrastructures numériques ni participation à l'économie numérique. L'essentiel des investissements dans l'intelligence artificielle est réalisé par quelques entreprises dans quelques régions du monde, ce qui a des conséquences sur la diversité de l'innovation en matière d'intelligence artificielle. En outre, toute lacune dans le domaine de l'intelligence artificielle pourrait se traduire, demain, par une fracture numérique béante.

37. Le Conseil économique et social est singulier en ce sens qu'il reçoit des rapports non seulement de celles et ceux qui travaillent dans le domaine du développement, mais aussi de celles et ceux qui travaillent dans le domaine de la protection et s'emparent des questions relatives à la protection sociale et aux droits humains. Sans ces protections, il ne sera pas possible d'envisager un avenir numérique ouvert, libre, sûr, inclusif et responsabilisant pour tous.

Table ronde : « La voie à suivre : du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 au Sommet de l'avenir »

38. **Le Président** rappelle que selon le Comité des politiques de développement, une transition juste vers des réseaux énergétiques plus durables et des économies et des sociétés plus respectueuses de l'environnement nécessitera d'opérer des changements structurels dans les politiques industrielles, qui varieront en fonction des structures économiques, des configurations du marché du travail et des enjeux sociaux et environnementaux dans chaque pays. À sa prochaine session, le Comité discutera des stratégies et cadres politiques visant à exploiter les perspectives d'innovation au service du développement durable et s'intéressera à la formation dans les pays les moins avancés. Les vues du Comité sur la manière de mettre en œuvre des solutions durables, résilientes et innovantes aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable tout en ne laissant personne de côté seraient les bienvenues.

39. **Mme Fukuda-Parr** (Professeure d'affaires internationales à la New School et Présidente du Comité des politiques de développement), intervenante, déclare

qu'une transition juste à l'échelle mondiale exige des pays qu'ils respectent leurs engagements climatiques et qu'ils veillent, ce faisant, à ne pas aggraver la situation des pays les plus pauvres en créant des obstacles au commerce et en limitant la marge de manœuvre décisionnelle, ce qui les exclurait de fait des perspectives d'expansion de nouveaux marchés de produits ou les reléguerait à leur rôle traditionnel de fournisseurs de produits primaires.

40. Les dogmes dépassés ne peuvent servir de socle à l'élaboration des politiques dans un environnement international en mutation rapide, caractérisé par des crises multidimensionnelles et généralisées, un niveau sans précédent de changements technologiques et un essor de l'économie numérique. Les outils permettant d'édifier des systèmes soutenant à la fois l'innovation et l'accès à cette innovation pour ceux qui en ont besoin existent déjà. Ces outils permettront de mobiliser l'immense potentiel d'innovation du monde du Sud au lieu de l'étouffer.

41. Le Comité des politiques de développement a proposé une nouvelle génération d'examens nationaux volontaires dans le but de réaligner les rapports établis sur leurs objectifs convenus que sont l'échange de données d'expériences et l'apprentissage par les pairs. Plutôt que d'inclure de longues descriptions des progrès accomplis, le Comité a recommandé aux États Membres de recentrer les rapports sur les analyses factuelles et les retours d'expérience, sur les discussions relatives aux succès et aux échecs des politiques menées et sur l'évaluation des principaux éléments du Programme 2030 porteurs de transformations, notamment les moyens de mise en œuvre. Les rapports devraient s'inscrire dans le cadre d'un développement durable intégré et universel et contenir des engagements en faveur de l'inclusion, des droits humains et du respect des limites planétaires. Une telle approche garantirait que les examens nationaux volontaires se concentrent sur les principales difficultés et qu'ils sont élaborés selon un processus transparent et participatif.

42. **Le Président** rappelle qu'il a été établi, lors de la réunion annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) tenue en 2023, que les perspectives de croissance mondiale à moyen terme étaient à leur plus bas niveau depuis des décennies et que le monde n'était pas sur la voie de l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Il demande comment le FMI aide les pays à accéder au financement pour les urgences à court terme et les besoins de développement durable à long terme, et comment le FMI peut aider les pays à exploiter le potentiel du multilatéralisme aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030.

43. **M. Powell** [Directeur du Bureau de New York du Fonds monétaire international (FMI)], intervenant, déclare qu'une coordination forte entre les organismes internationaux est essentielle à un moment où l'objectif de réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 peut paraître de plus en plus insurmontable. L'ONU devrait envoyer un signal fort invitant les pays à soutenir des réformes nationales rigoureuses dans le but de débloquer une croissance plus forte et plus inclusive, de garantir une mobilisation accrue et durable des revenus et d'améliorer la gouvernance et la transparence. Les réserves macroéconomiques doivent être reconstituées, après les récents chocs mondiaux causés par les conflits et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), afin de favoriser la résilience à long terme.

44. Une étude récente du FMI révèle que de nombreux pays en développement pourraient augmenter leur ratio impôts/produit intérieur brut (PIB) jusqu'à 9 % de leur PIB en associant la réforme fiscale au renforcement des capacités institutionnelles. Il convient de redoubler d'efforts en vue de réduire les dépenses non prioritaires et de réorienter les financements vers la santé, l'éducation, les filets de protection sociale bien ciblés et les investissements publics propres à stimuler la croissance. L'autonomisation économique des femmes devrait être un élément décisif de la solution aux perspectives de croissance mondiale à moyen terme les plus faibles depuis des décennies. Grâce au déploiement d'une variété d'outils et de jeux de données, le FMI demeure le principal organisateur d'activités de développement des capacités au service de la mobilisation des recettes.

45. L'ONU devrait envoyer un signal fort quant à la nécessité pour les partenaires de développement d'innover et de se coordonner au niveau mondial afin d'assurer le financement du développement durable. L'absence de mesures politiques globales de la part de la communauté internationale risque de transformer les pressions sur les liquidités à court terme en problèmes de solvabilité. Ces mesures pourraient englober la dispense de conseils pratiques, le développement des capacités et l'apport de financements. Le système des Nations Unies devrait également se pencher sur les risques que les changements climatiques font peser sur la stabilité macroéconomique et financière et se concentrer sur des solutions réalistes d'accroissement du financement de la lutte contre les changements climatiques.

46. Nombreux sont les marchés émergents et les économies en développement qui ne disposent pas des infrastructures ou de la main-d'œuvre qualifiée nécessaires pour mettre l'intelligence artificielle au

service du développement durable. La technologie de l'intelligence artificielle pourrait donc aggraver les inégalités de genre et de revenu au sein des nations. Le système des Nations Unies devrait aider les économies avancées à ériger l'innovation et à l'intégration de l'intelligence artificielle en priorités tout en élaborant des cadres réglementaires solides, conçus pour en optimiser les avantages. Pour les marchés émergents et les économies en développement, la priorité devrait consister à poser des bases solides en investissant dans les infrastructures numériques et en formant une main-d'œuvre compétente dans ce domaine. Le FMI soutient ces efforts par ses recherches et ses analyses et vient de mettre au point un indicateur de préparation à l'intelligence artificielle, qui vise à mesurer l'état de préparation des pays dans des domaines tels que l'infrastructure numérique, les politiques portant sur le capital humain et le marché du travail, l'innovation et l'intégration économique.

47. **Le Président** signale que l'importance stratégique que revêtent les ressources nationales et la fiscalité, ainsi que le besoin urgent de coopération fiscale internationale, pour atteindre les objectifs de développement durable, a été soulignée lors du Sommet sur les objectifs de développement durable et du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en septembre 2023. Il serait intéressant d'en savoir plus sur le rôle de la coopération fiscale internationale dans l'égalisation des moyens et la mobilisation des ressources en faveur de la réalisation du Programme 2030, ainsi que sur les travaux menés par le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale pour faire avancer ces objectifs.

48. **M. Gbonjubola** (Coprésident du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale), intervenant, déclare que les événements survenant dans n'importe quel pays, aussi éloigné soit-il, peuvent se propager et avoir des répercussions mondiales. La coopération fiscale internationale est donc nécessaire pour garantir une fiscalité équitable et profitable à tous. La mise en place d'une fiscalité équitable dans un esprit de collaboration permettrait de veiller à ce que chaque pays puisse bénéficier de revenus, à ce que des fonds soient disponibles dans le monde entier et à ce que les pays n'aient pas à dépendre d'autres pays pour le financement de leurs programmes de développement.

49. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale encourage la diffusion dans le monde entier du principe d'équité fiscale, en réglant les questions complexes de la détermination des prix de transfert et de l'imposition de l'économie des services publics tout en garantissant l'égalité des chances dans la négociation des conventions fiscales. Une plateforme de coopération fiscale internationale permettrait d'étendre ces efforts aux niveaux intergouvernemental et gouvernemental.

50. Le Comité travaille de manière inclusive, en prenant en considération toutes les idées lors de l'établissement de l'ordre du jour de son programme de travail. Les produits du Comité sont utiles tant aux pays développés qu'aux pays en développement et ont contribué au renforcement des capacités dans les pays en développement. Le fait de doter les pays en développement de la capacité technique de régler des problèmes fiscaux complexes a contribué de manière appréciable à égaliser les chances.

51. Pour réaliser le Programme 2030, tous les pays du monde doivent être en mesure de générer des revenus à partir de sources nationales, et il apparaît que le moyen le plus durable pour ce faire est la fiscalité. Les règles fiscales mondiales doivent donc être équitables, de manière à permettre à tous les pays, qu'ils soient petits ou grands, de générer des recettes suffisantes pour assurer une bonne gouvernance, lutter contre la pauvreté et fournir un accès à l'énergie et à un bon système de santé.

52. **Le Président** aimerait en savoir plus sur le rôle des sciences relatives aux phénomènes météorologiques, au climat et à l'eau dans la mise au point de solutions durables, résilientes et innovantes pour faire progresser les objectifs de développement durable.

53. **Mme Saulo** [Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)], intervenante, répond qu'au début du mois, l'OMM a confirmé que 2023 avait été l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne mondiale supérieure de 1,45 degré Celsius à celle de l'ère préindustrielle. Les effets de ce réchauffement ont été ressentis dans les vagues de chaleur, les inondations, les sécheresses, les incendies de forêt, les tempêtes et les événements marins survenus sur tous les continents au cours de l'année, touchant de manière disproportionnée les pays en développement et les populations vulnérables.

54. Le potentiel des Services météorologiques et hydrologiques nationaux s'agissant de transformer les engagements en actes et d'accélérer la réalisation de tous les objectifs de développement durable est inexploité. La communauté météorologique mondiale a une longue tradition de coopération internationale soutenue et échange des savoirs scientifiques et des données dans un intérêt mutuel. Toutefois, de nombreux services météorologiques et hydrologiques des pays en développement ne disposent pas des moyens nécessaires

pour exploiter ces ressources partagées. La mise à disposition d'un financement accessible aiderait ces services à œuvrer à la réalisation de tous les objectifs.

55. Dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir, l'oratrice se félicite de la prise de conscience du rôle essentiel de la science et de la technologie dans la promotion du développement durable, de l'accent qui est mis sur les jeunes et les générations futures et de la mise en évidence de la nécessité d'une collaboration renforcée dans l'espace extra-atmosphérique. L'objectif du Sommet devrait être de renforcer les capacités des pays, de favoriser l'inclusion et de tracer des voies durables vers un avenir meilleur pour tous. La communauté météorologique mondiale s'efforce de libérer le potentiel de la science au profit de tous les pays et de toutes les populations, l'objectif étant de bâtir un monde meilleur pour la génération à venir.

56. **M. Singh Gill** (Envoyé du Secrétaire général pour les technologies), intervenant, rappelle que le Secrétaire général a préconisé l'adoption d'un plan de sauvetage pour les personnes et la planète, appelant à ce que des mesures véritablement transformatrices et stratégiques soient prises afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. La science, la technologie, l'innovation et la coopération numérique jouent un rôle essentiel à cet égard.

57. Ces dernières années, l'utilisation de l'analyse des données et des techniques de base de l'intelligence artificielle dans certaines grandes économies en développement a permis d'accroître les collectes fiscales. Les inspecteurs des impôts utilisent des technologies qui non seulement améliorent l'efficacité et permettent d'économiser les ressources, mais contribuent aussi à créer un environnement favorable à la hausse de la fiscalité. Outre la réforme du système fiscal, la technologie pourrait jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources nationales. L'infrastructure publique numérique et les mécanismes de paiement numérique pourraient élargir l'assiette fiscale dans l'économie moderne. Si accorder de petits prêts n'intéressait pas les banques jusque-là, le coût de l'emprunt a baissé, ce qui permet à ces établissements de servir des clients plus modestes, qui sont alors en mesure de générer plus de revenus, lesquels alimenteront la mobilisation des ressources nationales. La technologie joue donc un grand rôle dans l'accomplissement des progrès sur la voie du développement durable, tant au niveau macroéconomique que microéconomique.

58. En ce qui concerne les effets des changements climatiques, il n'existe pas de système d'intervention en cas de catastrophe qui couvre l'ensemble de la population mondiale. La plupart des habitants et habitantes de la planète ne sont pas couverts par les dispositifs d'alerte rapide, ce qui entraîne des coûts humains et matériels considérables. Tirer parti de la technologie, par exemple aux fins de la mise en place de capteurs et de réseaux de communication, permettrait de réduire ces coûts, de renforcer la résilience aux catastrophes induites par les changements climatiques et à d'autres types de catastrophes, et de libérer des ressources qui pourraient alors être consacrées au développement.

59. Cinq grandes orientations ont été définies dans le cadre du Sommet de l'avenir : générer davantage de ressources pour le développement, notamment grâce à une réforme de l'architecture financière internationale ; garantir la paix et la sécurité en tant qu'instrument stratégique essentiel à la progression dans la réalisation des objectifs de développement durable ; investir dans les générations futures ; réformer les institutions multilatérales afin de garantir une collaboration forte entre les gouvernements et le système des Nations Unies et la société civile, le secteur privé, les expertes et experts indépendants, les universités, les plateformes numériques et les médias ; promouvoir la science, la technologie et l'innovation et la coopération numérique. Le facteur le plus important pour la réalisation des objectifs sera la diversité dans l'innovation. La création de possibilités pour les entrepreneuses et entrepreneurs sociaux et économiques de participer au processus de développement donnerait une impulsion considérable aux efforts déployés par les États Membres pour atteindre les objectifs.

60. **M. Anyaegbu** (Nigéria) déclare que son pays s'emploie à renforcer les institutions afin de faciliter l'accès aux investissements étrangers directs et de créer un environnement favorable à ces derniers. La plupart des sociétés multinationales ont le sentiment qu'une convention-cadre internationale sur la fiscalité asphyxierait l'investissement ; pourtant, une politique fiscale mondiale et uniforme, élaborée par l'entremise d'une plateforme onusienne, serait le moyen idéal de protéger non seulement les économies du Sud, mais aussi les sociétés multinationales. Lors des discussions internes sur le Pacte pour l'avenir et la réforme de l'architecture financière internationale, la délégation nigériane a exprimé son souhait que les questions fiscales reçoivent l'attention nécessaire. L'assurance d'une fiscalité uniforme passe par l'adoption d'une convention-cadre.

61. Apparemment, lorsqu'on transfère des fonds depuis le monde du Sud, tout va bien ; c'est lorsque des fonds sont transférés vers le Sud que les craintes de corruption se font jour. La corruption est pourtant une

responsabilité partagée. La délégation nigériane souhaite donc connaître les vues du représentant du FMI sur la manière dont le secteur bancaire mondial pourrait soutenir le processus de lutte contre la corruption. En outre, la question des intérêts éventuellement courus n'est jamais abordée dans les discussions sur le rapatriement des finances générées illégalement. Si l'on remédiait à ces fuites de capitaux, les fonds nécessaires à la satisfaction des besoins de l'Afrique, y compris en ce qui concerne la dette, seraient suffisants.

62. **Mme Berrón Salido** (Observatrice du Mexique) déclare que sa délégation remercie l'Allemagne et la Namibie pour leur travail acharné dans la préparation de l'avant-projet du Pacte pour l'avenir. Le projet global reflète les priorités des États Membres et repose sur la conviction que l'avenir doit être centré sur l'être humain et les aspirations légitimes au bien-être qui sont les siennes. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et faire en sorte que le Sommet soit une étape vers un avenir plus prospère et plus sûr. Les États Membres et les parties prenantes devraient donc faire preuve de plus d'audace et d'ambition dans les négociations sur le texte. Le document devrait aller au-delà de la réaffirmation des engagements et faire ressortir un réel sentiment d'urgence. Après tout, l'humanité est en proie à des difficultés qui ne pourront être réglées sans une coopération internationale solide, le respect du multilatéralisme et le renforcement de l'ONU. Les chapitres thématiques ne doivent pas se limiter à des observations générales. Les consultations de la semaine prochaine devraient être mises à profit aux fins de la formulation de propositions concrètes, assorties de calendriers précis, de transformation de chaque chapitre.

63. **M. Rae** (Canada) dit qu'il importe d'en finir avec les rapports d'examens nationaux volontaires au format aléatoire et établir un processus normalisé et objectif grâce auquel les gouvernements répondent à certaines questions et font preuve d'une certaine mesure. Cela leur permettra non seulement de montrer ce qu'ils ont fait, mais aussi d'apporter des réponses claires sur ce qu'il reste à faire et sur l'ampleur des progrès à accomplir. Si ces informations ne peuvent être tirées des rapports, les progrès devront être évalués autrement. Le problème majeur de nombreux accords est qu'ils ne sont pas applicables et qu'il est difficile d'évaluer les progrès accomplis. Il importe donc d'établir une approche commune de l'évaluation des progrès. Il importe également d'acter que les objectifs de développement durable s'appliquent à chaque État-nation ; ces objectifs ne sont pas imposés qu'aux pays en développement par le haut. Il convient de se saisir de chacun de leurs aspects, de la réduction des émissions au renforcement de la résilience, conjointement.

64. **Mme Davis** (Observatrice de Man Up Campaign US) se demande si, en adoptant une approche multipartite impliquant les jeunes, les citoyens, les éducateurs, les scientifiques, les organismes des Nations Unies, les gouvernements et le secteur privé, il serait possible de mettre au point un modèle s'appliquant à tout un pays qui pourrait être adapté à chaque pays. Un tel modèle nécessiterait de saisir les besoins des citoyens, les aspects macrofinanciers et microfinanciers correspondants et l'infrastructure nécessaire à la réduction de la fracture numérique. L'oratrice demande comment le secteur bancaire et la fiscalité peuvent être utilisés aux fins de la responsabilisation du secteur privé dans la mise en application d'un tel modèle.

65. **M. Gbonjubola** (Coprésident du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale) précise que, lorsqu'une assiette fiscale est conçue de manière coopérative, il est facile pour chaque partie de respecter sa part du marché, tandis que lorsque les règles fiscales sont imposées, les parties qui n'ont pas participé à l'élaboration des règles peuvent être réticentes à les mettre en application. Dans le cadre de la coopération internationale sur les questions fiscales au sein des Nations Unies, tous les pays, quel que soit leur niveau de développement ou la taille de leur économie, se réunissent afin de concevoir ensemble un système qui fonctionne pour tous. Un tel système se fonde sur une discipline interne et ne nécessite pas de pousser tel ou tel pays à remplir ses obligations. De même, les flux financiers illicites pourraient être éliminés si tous les pays œuvraient ensemble à la conception de règles sur les mouvements de fonds et les mettaient en œuvre de manière non sélective.

66. **M. Powell** [Directeur du bureau de New York du Fonds monétaire international (FMI)] dit qu'il n'y a pas de réponse simple à la question de la corruption dans la gouvernance. Tous les pays s'efforcent de lutter contre les flux fiscaux illicites et s'emploient à établir des réglementations claires. Le FMI collabore avec différents pays sur le terrain afin de les aider à faire appliquer la loi, à renforcer l'administration fiscale et à améliorer la transparence.

67. Avant la pandémie de COVID-19, le FMI estimait que les pays à faible revenu auraient besoin d'un financement supplémentaire important pour atteindre les objectifs de développement durable, mais que la plupart des pays à revenu intermédiaire pourraient financer les dépenses supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces objectifs en mobilisant leurs recettes nationales. Pour de nombreux pays à revenu

intermédiaire, une augmentation des recettes de 3 à 5 % du PIB et une légère réorganisation des budgets pourraient faire une énorme différence dans la réalisation des objectifs. L'augmentation des impôts n'est pas facile sur le plan politique et doit être assortie de mesures de relance, mais la réalisation des objectifs dépend en grande partie de la politique intérieure.

68. **Mme Fukuda-Parr** (Professeure d'affaires internationales à la New School et Présidente du Comité des politiques de développement) déclare que les examens nationaux volontaires ont été l'une des réussites du Programme 2030, mais qu'il faudrait utiliser cet instrument de manière beaucoup plus efficace. Les progrès accomplis dans la réalisation de nombreux objectifs de développement durable sont en recul ; ce qu'il faut donc, ce n'est pas tant une accélération qu'un changement de direction. Il convient de tirer les enseignements de ce qu'ont fait les pays pour faire les choses non seulement mieux, mais aussi autrement. De nombreux rapports d'examen nationaux volontaires comptent plusieurs centaines de pages. Il serait peut-être préférable que les pays produisent, par exemple, un document thématique plus ciblé de 10 pages accompagné d'un plan d'action de 10 pages. Outre leur longueur, le manque de continuité entre les rapports est préoccupant. Les pays présentent souvent un deuxième rapport dans lequel ils ne font aucune référence aux mesures décrites dans le premier. Il conviendrait de réfléchir sérieusement à l'élaboration d'une nouvelle approche des examens nationaux volontaires.

69. En ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales et la fiscalité équitable, personne n'a mentionné la question de la dette. Des dizaines de pays se trouvent en situation de surendettement ou risquent d'y tomber et sont incapables de s'en sortir du fait de leur dette cumulative. Le Comité des politiques de développement a constaté, grâce à ses études sur la dette, que les mécanismes multilatéraux en place ne permettaient pas de répondre à la crise de la dette avec laquelle de nombreux pays sont aux prises.

70. **Mme Saulo** [Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)] affirme qu'il est clairement établi grâce à la science que les émissions de dioxyde de carbone augmentent, malgré les engagements pris par les pays. La science pourrait être utilisée pour mesurer différentes variables et déterminer si les objectifs de développement durable seront atteints. Le monde ne va pas dans la bonne direction et doit faire preuve d'une plus grande audace et d'une plus grande ambition.

71. **M. Singh Gill** (Envoyé du Secrétaire général pour les technologies) pense que la science, la technologie et l'innovation sont les racines de la croissance future. Les pays qui n'investissent pas dans l'innovation et dans la constitution d'un capital humain autour des technologies émergentes compromettront leur croissance future, seront vulnérables aux cycles d'expansion et de récession et seront moins résistants aux chocs mondiaux. Il faut investir dans les technologies vertes et les réseaux électriques intelligents, ainsi que dans la transition vers une économie circulaire. Il faut également changer de modes de consommation et mobiliser un grand nombre de personnes, tant dans le monde du Nord que dans le monde du Sud. Rien de tout cela ne sera possible sans la technologie. Compte tenu de la nature transfrontalière de la technologie, une coopération numérique internationale s'impose. Si l'on veut promouvoir l'innovation au service des objectifs de développement durable, plutôt que d'essayer de trouver une solution et de voir ensuite si elle peut être transposée à plus grande échelle, il serait préférable d'examiner ce qui a déjà fonctionné à grande échelle. Une participation plus diversifiée à la science, à la technologie et à l'innovation, ainsi qu'au règlement des problèmes liés aux objectifs de développement durable, pourrait avoir des effets à l'échelle mondiale.

Clôture du débat

72. **M. Li** Junhua (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que ces deux derniers jours, le Conseil a abordé un large éventail de questions intéressantes s'agissant de la progression vers la réalisation du Programme 2030. Au cours des présentations et des discussions, l'engagement commun à éliminer la pauvreté, à lutter contre les inégalités et à bâtir des sociétés pacifiques a été réaffirmé.

73. Les difficultés économiques mondiales menacent les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, et des conditions de financement tendues, des situations de vulnérabilité de la dette et un ralentissement du commerce sont prévus pour 2024. Les tensions géopolitiques et les risques de conditions météorologiques extrêmes font peser une menace supplémentaire.

74. Le fossé qui sépare les économies développées et les économies en développement se creuse. Les prix alimentaires historiquement hauts et le coût élevé de la vie demeurent particulièrement préoccupants pour les pays en situation de vulnérabilité. Les économies en développement se heurtent à une croissance faible, à un taux de chômage élevé et à une stagnation des salaires.

Il convient donc d'accroître les investissements dans l'éducation, la santé et les infrastructures.

75. Il incombe aux gouvernements de poursuivre l'innovation et les transitions vertes et de soutenir ainsi la croissance, l'emploi et les moyens de subsistance durables. La coopération internationale doit être axée sur l'aide aux économies en situation fiscale vulnérable à s'orienter vers un développement durable et inclusif. Les engagements doivent se traduire en politiques, en budgets et en portefeuilles d'investissement concrets. Les données de qualité obtenues en temps voulu demeurent essentielles pour la mesure des progrès accomplis. Il convient de prendre des mesures immédiates en vue d'accélérer la réalisation du Programme 2030 au-delà du taux de mise en œuvre actuel de 15 %.

76. Les recommandations formulées au cours du débat consacré aux questions de coordination permettront d'orienter l'action collective en faveur d'un avenir plus inclusif, plus résilient et plus durable. Elles alimenteront également les discussions avant et pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Sommet de l'avenir.

77. **Le Président** affirme que le débat consacré aux questions de coordination a été l'occasion d'aborder une grande variété de questions essentielles dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030. Les discussions sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les objectifs 1, 2, 13, 16 et 17, qui seront examinés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2024, ont été riches. Les liens entre ces objectifs et d'autres, ainsi qu'entre ces objectifs et des tendances majeures telles que les progrès technologiques et la dynamique des populations, ont été au centre des préoccupations tout au long du débat.

78. Au cours des discussions, l'interdépendance entre les mesures d'urgence visant à éliminer la pauvreté et la faim et à mettre en place un système alimentaire durable a été soulignée tout en insistant sur la nécessité de prendre acte des liens entre ces mesures et l'action climatique et d'adopter des politiques fondées sur des éléments factuels et tenant compte des questions de genre. La nécessité de mettre en place des institutions fortes, efficaces et justes et de rétablir la confiance sociale et politique dans les institutions a également été mise en avant en tant que fondement de la paix et du développement durable.

79. Le Conseil a discuté de la nécessité de mettre en œuvre les accords de manière coordonnée afin d'éviter tout gaspillage des ressources. Une action climatique tenant compte des questions de genre permettrait d'accélérer la mise en œuvre des objectifs climatiques. La prise en compte des pertes et dommages non économiques dans le financement de la lutte contre les changements climatiques est un aspect essentiel de cette approche. La science, la technologie et l'innovation joueront un rôle fondamental dans la poursuite de ces efforts. La réduction de la fracture numérique et la mise au point de mécanismes de gouvernance de l'intelligence artificielle ouvriront la voie à la création d'espaces numériques sûrs, exempts de discrimination et de haine, permettant à toutes et tous d'exploiter les avantages de l'ère numérique de manière réactive et efficace. Un avenir plus vert passe par la création d'infrastructures résilientes, l'acquisition de technologies, le renforcement des capacités, la coordination avec les partenaires internationaux et la réforme du système financier international. La hausse des investissements dans l'action climatique étofferait la résistance des pays aux chocs climatiques et réduirait les risques de conflits liés au climat.

80. Les Secrétaires exécutifs et Secrétaires exécutives des commissions régionales et les Présidentes et Présidents des commissions techniques et des organes d'experts ont décrit les efforts qu'ils ont déployés pour renforcer les mesures mondiales relatives à la prévention de la criminalité, à l'état de droit et à égalité d'accès à la justice, pour transformer les institutions du secteur public grâce à une prise de décisions fondée sur les données et à des politiques inclusives visant à améliorer la gouvernance et la justice sociale, pour exploiter le pouvoir de la science, de la technologie et de l'innovation afin de surmonter les difficultés liées au développement, de combler la fracture numérique entre les femmes et les hommes et de promouvoir une croissance équitable, pour faire face à la dynamique des populations et aux changements climatiques, et pour promouvoir la coopération internationale dans les domaines de la fiscalité, de la gestion et du transport sûrs des produits chimiques, de l'accessibilité des données à l'appui d'une prise de décisions éclairée et des droits économiques, sociaux et culturels.

81. Le Conseil a souligné que le système financier international devait créer les conditions permettant aux pays de mettre en œuvre des politiques durables et cohérentes afin d'atteindre les objectifs. Il faut se saisir de la question du grand nombre d'obstacles à la participation aux chaînes d'approvisionnement et au commerce qui sont liés à la dette et du niveau élevé des ressources qui sont siphonnées par les flux financiers illicites et par d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Il convient de créer des mécanismes internationaux chargés de promouvoir la

diffusion et le partage des technologies, en particulier pour les pays en développement.

82. La prise de mesures urgentes et l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 passent nécessairement par une stimulation des partenariats et du dialogue. Ces deux jours de discussions ont montré qu'il était possible d'élever le niveau de la coopération mondiale et d'œuvrer ensemble à la réalisation des objectifs. Dans la perspective du Sommet de l'avenir, il est impératif de renforcer la solidarité internationale et d'intensifier les efforts coordonnés visant à régler les multiples difficultés auxquelles le monde se heurte. Les délibérations et les recommandations du Conseil contribueront grandement aux discussions et aux résultats du Sommet et ouvriront la voie à des avancées majeures vers la création d'un monde meilleur et durable.

La séance est levée à 17 h 55.